Téléfax: +49 (0)6241 5906-999



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

UFI: 523J-8NVK-500P-8U7H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

 Rue:
 Langgewann 101

 Lieu:
 D-67547 Worms

 Téléphone:
 +49 (0)6241 5906-0

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 H336 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

éthylbenzène

Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:









Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	HIGHTEC HYBRID ADDITIV	
Révision: 23.06.2025	Code du produit: 23004	Page 2 de 18
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Conseils de prudence		
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102	Tenir hors de portée des enfants.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.	
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.	
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant	
	plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P331	NE PAS faire vomir.	
P405	Garder sous clef.	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 3 de 18

Composants pertinents

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)			
1330-20-7	xylène			20 - < 40 %	
	215-535-7	601-022-00-9			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute To Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H31	SE 3, STOT RE 2, Asp.			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; is	sopropanol		10 - < 20 %	
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE	3; H225 H319 H336			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			10 - < 20 %	
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE				
	polyétheramine			1 - < 10 %	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chi	onic 2; H315 H319 H411			
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcar		1 - < 10 %		
	920-134-1		01-2119480153-44		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox.	1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H3	304 H411 EUH066		
160901-19-9	Alcools, C12-13 ramifiés et linéaire	s, éthoxylés		1 - < 10 %	
	931-954-4				
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic	Chronic 3; H302 H318 H412			
100-41-4	éthylbenzène			1 - < 10 %	
	202-849-4	601-023-00-4			
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT R	E 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H	1304		
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcan	matiques	1 - < 10 %		
	919-857-5		01-2119463258-33		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 4 de 18

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1330-20-7	215-535-7	xylène	20 - < 40 %
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou rmique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg	
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	10 - < 20 %
	par inhalation: = 5800 mg/kg	CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50	
64742-48-9	920-134-1	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	1 - < 10 %
	par inhalation: DL50 = > 5000	CL50 = > 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: mg/kg	
160901-19-9	931-954-4	Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés	1 - < 10 %
	par voie orale:	ATE = 500 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1 - < 10 %
	l'	CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	
64742-48-9	919-857-5	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	1 - < 10 %
	par inhalation: DL50 = > 5000	CL50 = > 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

>= 30 % hydrocarbures aromatiques, désinfectants.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, ABC-poudre.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 5 de 18

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

Autres informations

Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 6 de 18

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

	3 .	•	,,,	•	•
Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélage d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour	
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	2420 mg/m³	
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m ³	
Consommateur	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	1210 mg/m³	
Consommateur	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour	
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% d'ar	romatiques			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	77 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	46 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	46 mg/kg p.c./jour	
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cyclique	s, <2% d'aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	871 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	77 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m³	
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	46 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	46 mg/kg p.c./jour	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

Tuiouio uo	10.0.0.0.0	
Nº CAS	Désignation	
Milieu enviro	nnemental	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (r	ejets discontinus)	140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'e	au douce	552 mg/kg
Sédiment ma	rin	552 mg/kg
Intoxication s	econdaire	160 mg/kg
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau douce (r	ejets discontinus)	21 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin 3,04		3,04 mg/kg
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition











Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 9 de 18

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: incolore - jaune clair Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 56 °C

et intervalle d'ébullition:

Facilement inflammable. Inflammabilité: Limite inférieure d'explosivité: 0.6 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 14,3 vol. %

Point d'éclair: -9 °C DIN EN ISO 3679

Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé non déterminé pH-Valeur:

Viscosité cinématique: 0.73 mm²/s DIN EN ISO 3104

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: 440 hPa DIN EN ISO 13016-1

(à 50 °C)

Pression de vapeur: 440 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,82 g/cm3 DIN 12185

Densité de vapeur relative: non déterminé Caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant. Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 10 de 18

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3,067 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 11 de 18

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
1330-20-7	xylène								
	orale	DL50 mg/kg	5000	Rat	GESTIS				
	cutanée	ATE mg/kg	1100						
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l						
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
67-64-1	acétone; propan-2-one; p	propanone							
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS				
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat					
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques								
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 402			
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	> 5000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 403			
160901-19-9	Alcools, C12-13 ramifiés	et linéaires	s, éthoxylés						
	orale	ATE mg/kg	500						
100-41-4	éthylbenzène								
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS				
	cutanée	DL50 mg/kg	15400	Lapin	GESTIS				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C1	1, n-alcane	es, isoalcanes	, cycliques, <2% o	l'aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 402			
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	> 5000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 403			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 12 de 18

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 13 de 18

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
1330-20-7	xylène							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,9 mg/l		Selenastrum capricornutum	Galassi et al. 1988		
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopro	pylique; iso	propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD Guideline 203	
67-64-1	acétone; propan-2-one; p	ropanone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna			
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C1	1, isoalcane	s, cycliques,	<2% d'aı	omatiques			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 22	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier	OECD 202	
100-41-4	éthylbenzène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA		
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C1	1, n-alcanes	s, isoalcanes,	cyclique	s, <2% d'aromatiques			
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	alga cultures	REACH Dossier		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	0,95		Tetrahymena pyriformis	REACH Dossier		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	-		-		
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	OECD Guideline 301 F 71% 28					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <20	% d'aromatiques				
	OECD Guideline 301 F 71% 28					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 14 de 18

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
1330-20-7	xylène	3,2
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	3,17 - 6,23
100-41-4	éthylbenzène	3,15
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	3,17 - 6,23

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication,

formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication,

formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Date d'impression: 27.10.2025



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 15 de 18

Étiquettes:



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2N° danger:33Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène)

3

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylene)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylene)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 16 de 18

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75
Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 17 de 18

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

Facteur M: Facteur de multiplication

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

DGR: Dangerous Goods Regulations

ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC HYBRID ADDITIV

Révision: 23.06.2025 Code du produit: 23004 Page 18 de 18

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

onto doo pinacco n ot zeri (itamore et tonte integral)	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)